

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 9 juillet 2021	N° 2021-348

Convocation du 2 juillet 2021

Aujourd'hui vendredi 9 juillet 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Isabelle RAMI
M. Dominique ALCALA à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à M. Michel LABARDIN
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Maxime GHESQUIERE à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Radouane-Cyrille JABER
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jérôme PESCHINA à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h50 à 14h30
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h40
M. Bernard Louis BLANC à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 13h15
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h15 à 14h30
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h55
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES de 13h25 à 14h30

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h15 à 14h30
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15
M. Didier CUGY à M. Stéphane GOMOT à partir de 15h20
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 13h15
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Benoît RAUTUREAU de 12h05 à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU jusqu'à 10h20
M. Guillaume MARI à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h20
M. Stéphane MARI à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 13h00
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 9 juillet 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction des coopérations et partenariats métropolitains	N° 2021-348

Contrat de relance et de transition écologique de Bordeaux Métropole - Signature du contrat

Monsieur Alain ANZIANI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par circulaire du Premier ministre adressé le 20 novembre dernier aux préfets, le Gouvernement a lancé le processus d'élaboration des Contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Les CRTE, établis sur la période 2020-2026, ont vocation à rendre plus lisible l'action de l'Etat sur les territoires en regroupant toutes les démarches contractuelles existantes, sur seulement deux niveaux de contractualisation : les Contrats de plan État-Région (CPER) d'une part et les Contrats de relance et transition écologique d'autre part, qui devront à terme intégrer voire remplacer tous les dispositifs thématiques actuels (Plan climat air-énergie, Pacte Etat-Métropole, Projet partenarial d'aménagement, OPAH...).

Cette nouvelle génération de contrats doit répondre, selon la circulaire du Premier ministre, à trois enjeux :

- associer à court terme (2021-2022) les territoires au plan de relance, en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires ;
- accompagner les collectivités sur la durée du mandat municipal actuel (2020-2026) vers un "nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire" ;
- enfin, ils doivent "illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation", en faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoires portés par les acteurs locaux.

Dès décembre 2020, Bordeaux Métropole s'est engagée dans cette démarche en vue d'élaborer un CRTE sur son périmètre administratif, incluant ses 28 communes membres, dans les délais initialement annoncés par le Premier ministre, soit le 30 juin 2021.

Le CRTE de Bordeaux Métropole est construit sur la base du projet de mandature, décliné en grandes orientations et en plan d'action pluriannuel. Si la transition écologique doit en être l'axe transversal, le CRTE métropolitain couvre également les autres priorités stratégiques de la mandature, à savoir :

- le développement et le rayonnement économiques
- la transition écologique et énergétique

- la cohésion sociale
- la cohésion territoriale

Le CRTE étant évolutif sur une période de 6 ans (2020-2026), ses priorités pourront être amendées par la suite.

Ces contrats de relance et de transition écologique formalisent en outre les concours financiers de l'État à la Métropole. Pour autant, cette contractualisation ne s'apparente pas à un nouveau dispositif financier. L'annexe financière établie chaque année ne donne donc qu'une visibilité accrue des financements accordés par l'Etat sur notre territoire.

La présente délibération propose la mise en œuvre d'un contrat métropolitain de relance et de transition écologique qui présente les objectifs stratégiques de la Métropole. La liste des projets présentée en annexe servira de socle de travail pour collaborer avec la Préfecture de Gironde, pour les 2 prochaines années, et sera renouvelée chaque année.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des Collectivités territoriales

VU la Circulaire n°6231 du Premier ministre du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE pour accompagner la relance dans les territoires, le gouvernement propose aux intercommunalités et à leurs groupements de signer un nouveau type de contrat : les « contrats de relance et de transition écologique » (CRTE), et que Bordeaux Métropole s'est portée candidate pour élaborer ce contrat sur son territoire

DECIDE

Article 1 : d'acter les orientations et la liste de projets contribuant à la relance et à la transition écologique de Bordeaux Métropole, sélectionnés en raison de leur convergence avec les thématiques dominantes du CRTE,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique de Bordeaux Métropole.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à actualiser chaque année la liste de projets annexée au contrat.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 juillet 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 15 JUILLET 2021 PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2021	Pour expédition conforme, le Président, Monsieur Alain ANZIANI
--	--